

Le 12 décembre 2024

Trois nouveaux parcs d'activité labellisés « Normandie Responsable »

Guy LEFRAND, Vice-président de la Région Normandie en charge de l'aménagement du territoire et de la ruralité, a remis, hier à l'Esigelec à Saint Etienne du Rouvray, le label « Normandie responsable » à 3 parcs d'activité lauréats, qui récompense les parcs d'activités normands se distinguant par leurs démarches exemplaires en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie régionale de développement durable, en lien avec les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et de consommation d'espaces, conformément à la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Le label a différents objectifs :

- Augmenter l'attractivité des parcs labellisés ;
- Promouvoir des actions ambitieuses et exemplaires en direction de tous les acteurs du secteur ;
- Enclencher une dynamique collective et favoriser le partage d'expériences.

Le label RSE se décline en 3 volets adaptés aux réalités des parcs d'activités en Normandie :

- Le volet social, qui vise à favoriser le bien-être au travail et l'inclusion par des services et espaces communs de qualité ;
- Le volet environnemental, qui vise à inscrire les parcs d'activités dans une démarche de transition écologique et énergétique ;
- Le volet de la gouvernance et de l'animation, qui veille à encourager un dialogue permanent au sein des parcs d'activités, pour développer les synergies entre acteurs économiques.

Suite au 3^e Appel à Manifestation d'Intérêt « Normandie Responsable » lancé par la Région Normandie, trois nouveaux parcs d'activités ont été labellisés pour une durée de trois ans :

- **ZAE des Hauts de Glos (CA Lisieux Normandie, Calvados) ;**
- **Parc d'activités Agglo 21 (CA Saint-Lô Agglo, Manche) ;**
- **ZAE La Bellerie (CC Lieuvain Pays d'Auge, Eure).**

10 parcs d'activités ont été labellisés pour une durée de 3 ans sur les deux premières éditions. Les 8 parcs d'activités labellisés en décembre 2021 pour une durée de 3 ans ont été renouvelés lors de cette cérémonie avec pour certains un niveau de labellisation supérieur :

- Cœur de Nacre et La Fossette (CC Cœur de Nacre) : Label 1 Léopard
- Parc Eco-Normandie (Le Havre Seine Métropole) : Label 1 Léopard
- Parc d'activités des Hautes-Falaises (CA Fécamp Caux Littoral) : Label 1 Léopard
- Zone Industrielle de Port-Jérôme (Caux Seine Agglo et Caux Seine développement) : Label 1 Léopard
- Normand'innov (Syndicat Mixte Normand'innov - Flers Agglo) : progression du Label à 2 Léopards
- Parc Industriel d'Offranville (CA Dieppe Maritime) : progression du Label à 2 Léopards
- Eurochannel (CA Dieppe Maritime) : Label 2 Léopards ;

- Rouen Madrillet Innovation (Métropole Rouen Normandie) : 1er parc d'activités à atteindre le Label 3 Léopards

En outre, trois territoires recevront une mention spéciale "Coup de cœur du jury" pour leurs efforts remarquables :

- Aspect Biodiversité : CC Falaises du Talou, Torqueville
- Territoire rural : CC Hauts du Perche, Les Rehardières
- Animation et collectif sur le territoire : Communauté d'Agglo Dieppe Maritime

La Région Normandie a lancé un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Normandie Responsable", qui s'est clôturé le 13 septembre 2024. Les parcs sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement pour renforcer leurs démarches RSE.

Contact presse :

Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41